

220C**4836** FR0013181864-FS1255

5 novembre 2020

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE (Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 novembre 2020, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi :

- en baisse, le 3 novembre 2020, par suite de la restitution d'actions KLEPIERRE détenues à titre de collatéral, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir, à cette date, 14 942 803 actions KLEPIERRE² représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et des droits de vote de cette société³; et
- en hausse, le 4 novembre 2020, par suite de la réception d'actions KLEPIERRE à titre de collatéral, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir 15 136 199 actions KLEPIERRE⁴ représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et des droits de vote de cette société³.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Dont 195 000 action détenues à titre de collatéral.

³ Sur la base d'un capital composé de 299 939 198 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Dont 388 396 action détenues à titre de collatéral.